

CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2021

Compte rendu de séance

Étaient présents :

SAINT JALM Hervé - PORCHER Ghislaine - GENTRIC Gabriel – KERBRAT Ludwig – LE FLOCH Angéline – OLLIVIER Jean-Claude – PHILIPPE Stéphanie – TWARZ Jörg - Morgane LEGLAND Fabien HUGUET

Était absent : Ludovic CHALONY

INDEMNITES DE FONCTION

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Considérant que la commune de Lannéanou appartient à la strate de < à 500 habitants.
Considérant que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 2.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 25,50 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour), soit 991,80 €

- et du produit de 9,90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) par le nombre d'adjoints, soit 770,10 €.

Soit enveloppe financière mensuelle totale : 1 761,90 € brut

A la demande du maire qui a souhaité baisser son indemnité pour répartir l'enveloppe sur l'ensemble des conseillers municipaux, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire et fixe les indemnités comme ci-dessous :

Maire : 15,10 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour) ;

1er adjoint : 9,90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

2^{ème} adjoint : 9,90 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

8 Conseillers : 1,30 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IB 1027 à ce jour)

Les indemnités ainsi déterminées seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice terminal de la fonction publique.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 9 octobre 2021

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 9 octobre 2021	POURCENTAGE IB 1027 IM 830
Maire	SAINTE JALM Hervé	587,30 €	15,10
1 ^{er} adjoint	PORCHER Ghislaine	385,05 €	9,90
2 ^{ème} adjoint	GENTRIC Gabriel	385,05 €	9,90
FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT MENSUEL BRUT au 25 octobre 2021	POURCENTAGE IB 1027 IM 830
Conseiller	CHALONY Ludovic	50,56 €	1,30
Conseiller	HUGUET Fabien	50,56 €	1,30
Conseiller	KERBRAT Ludwig	50,56 €	1,30
Conseillère	LE FLOCH Angéline	50,56 €	1,30
Conseillère	LEGLAND Morgane	50,56 €	1,30
Conseiller	OLLIVIER Jean-Claude	50,56 €	1,30
Conseillère	PHILIPPE Stéphanie	50,56 €	1,30
Conseiller	TWARZ Jörg	50,56 €	1,30
Total mensuel		1 761,88 €	

Le Maire indique que Ghislaine PORCHER, 1^{ère} adjointe, suite à la notification du préfet actant la démission de Sandrine GUEGUEN, maire, à la date du 27 juillet 2021, a remplacé celle-ci dans la plénitude de ses fonctions de maire au vu de l'arrêté municipal portant délégation de fonction, du 27 juillet au 8 octobre 2021 inclus. Il convient de lui verser l'indemnité de fonction de maire pour cette période.

Madame Ghislaine PORCHER indique qu'elle ne souhaite le versement de l'indemnité de maire que sur une période de 2 mois, soit août et septembre 2021.

Accord du conseil.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal désigne les membres qui constitueront les commissions communales :

COMMISSION DES FINANCES

Hervé SAINT JALM, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

Hervé SAINT JALM, Ghislaine PORCHER, Morgane LEGLAND, Gabriel GENTRIC, Angéline LE FLOCH

COMMISSION VOIRIE – TRAVAUX - BATIMENTS - EQUIPEMENT

Hervé SAINT JALM, Jean Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Jörg TWARZ

COMMISSION URBANISME – AGRICULTURE

Stéphanie PHILIPPE, Ludwig KERBRAT, Gabriel GENTRIC, Ludovic CHALONY

COMMISSION SPORTS – JEUNESSE - LOISIRS

Morgane LEGLAND, Angéline LE FOLCH, Ghislaine PORCHER, Ludwig KERBRAT, Gabriel GENTRIC

COMMISSION ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE – CHEMINS DE RANDONNEES

Ludwig KERBRAT, Fabien HUGUET, Jean Claude OLLIVIER, Ludovic CHALONY

COMMISSION ENERGIES RENOUVELABLES - TELECOMMUNICATIONS

Hervé SAINT JALM, Morgane LEGLAND, Gabriel GENTRIC, Fabien HUGUET, Stéphanie PHILIPPE, Ghislaine PORCHER

COMMISSION PATRIMOINE – COMMUNICATION – VIE ASSOCIATIVE

Jean-Claude OLLIVIER, Morgane LEGLAND, Ludovic CHALONY, Fabien HUGUET, Angéline LE FLOCH, Stéphanie PHILIPPE

DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal décide ensuite de procéder à désignation des représentants de la collectivité auprès des structures intercommunales :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE

- Titulaire

Angéline LE FLOCH

- Suppléant

Morgane LEGLAND

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE

- Titulaires

Gabriel GENTRIC

Ludwig KERBRAT

- Suppléants

Hervé SAINT JALM

Morgane LEGLAND

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE LANMEUR-PLOUIGNEAU

- Titulaires

Hervé SAINT JALM

Morgane LEGLAND

Fabien HUGUET

- Suppléants

Ludovic CHALONY

Jörg TWARZ

Ghislaine PORCHER

PERSONNEL COMMUNAL

Les conseillers ont acté le départ en retraite :

A compter du 6 novembre de Jean Yves GLORENNEC, agent technique,

A compter du 1^{er} janvier 2022 de Nelly OLLIVER, secrétaire de mairie et de Claudie LE NAOUR, gérante de l'agence postale communale

Et le départ par voie de mutation de Emmanuel MIGNON à compter du 13 décembre 2021.

Suite à l'annonce de recrutement pour le secrétariat de la mairie, pour l'agence postale et le service technique, et après entretien trois candidatures ont été retenues :

Par voie de mutation à la mairie, Madame Rébecca DORMONT est nommée à compter du 15 décembre 2021 à temps complet. Les horaires d'ouvertures de la mairie restent identiques.

Recrutement en CDD à l'agence postale, de Madame Stéphanie LE GUEN à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les horaires d'ouvertures de l'agence sont modifiés comme suit :

Du Mardi au Samedi de 9 h 00 à 11 h 30 - Fermée le Lundi

Recrutement en CDD, à compter du 1^{er} novembre 2021, de Monsieur Didier DOMERGUE au poste d'agent technique polyvalent à temps complet.

MORLAIX COMMUNAUTE

Accord des conseillers pour l'adhésion au groupement de commande concernant les travaux de voirie. Le Maire est autorisé à signer la convention pour une durée de 4 ans.

Gabriel GENTRIC est désigné pour siéger à la commission d'appel d'offres

Angéline LE FLOCH est désignée pour le suivi administratif

CIMETIERE COMMUNAL

Les élus souhaitent engager une procédure de reprise des tombes abandonnées, mais au préalable, il faut que la commune soit dotée d'un ossuaire. Projet mis à l'étude pour une réalisation rapide.

Une réflexion est engagée sur la réfection des allées du cimetière actuellement recouverte de sable. Les élus se rendront sur place.

Un devis pour la réfection des piliers du grand portail du cimetière a été demandé à un artisan maçon, ainsi que pour le mur de l'ancienne école auprès de la mairie et du commerce.

Accord du conseil sur le devis d'informatisation de gestion du cimetière via le SIMIF et la société 3D Ouest de Lannion. Coût 900 euros HT et maintenance annuelle 142,50 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Claude OLLIVIER a été interpellé par le maire de Botsorhel au sujet de l'entretien du pont de bronhel. Faire une estimation des frais.

Le repas annuel des anciens se tiendra le 21 novembre ou le 5 décembre à la salle An Amzer Vad.

Fabien HUGUET, élu référent sécurité routière, participera une formation le 23 novembre ou le 9 décembre sur les aménagements urbains.

Comme convenu, un comité de pilotage France services s'est tenu le 15 septembre à Pleyber-Christ.

Selon le souhait du conseil municipal, il a été demandé de passer à 2 permanences par mois au de 4. Un réajustement ne pourra se faire qu'en janvier 2022.

L'entreprise PIGEON a terminé les enrobés à la satisfaction des élus. Le calage des accotements est prévu mi-novembre.

Fin de séance